

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 015-104/08/BC

■ Grand Projet de Ville - Mise en sécurité des Collège et Lycée de l'Estaque à Marseille (16 arrdt) - Aménagement du parvis du Lycée - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DIFRA 08/866/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 19/315/CC du 26 mars 2007 le Conseil de la Communauté a approuvé une autorisation de programme de 1 800 000 € pour la mise en sécurité du collège et du lycée de l'Estaque à Marseille (16^{ème} arrdt).

Un premier appel d'offres concernant les travaux des abords du collège est en cours.

L'avancement des études permet aujourd'hui de lancer la deuxième phase de travaux qui concerne la zone du lycée.

Il convient de restructurer le parvis du lycée en intégrant un quai pour les bus permettant aux usagers l'utilisation des transports en commun en toute sécurité.

Afin de pouvoir réaliser cet aménagement, il convient de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de travaux, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics sur la base du dossier de consultation des entreprises ci-joint.

La durée du marché est évaluée à 6 mois.

Par ailleurs, le marché est à prix unitaires et actualisables.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté du Président au Bureau ; modifiée par délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'afin d'améliorer la sécurité des cheminements piétonniers des abords du lycée de l'Estaque, il s'avère nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des aménagements de la zone du lycée

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert, relatif à l'aménagement du parvis du lycée technique professionnel de l'Estaque à Marseille (16^{ème} arrdt), conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics, sur la base du dossier de consultation des entreprises.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
Opération : 2007/00054 – Fonction : 822 – Nature : 2315 - Sous politique : C311.

Les recettes escomptées au titre du dispositif du Grand Projet de Ville seront constatées au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole –Opération : 2007/00054 – Fonction : 822 – Nature : 1326 – Sous politique : E110.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN